

10 juin 2014

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr

<http://snapatsi.fr>



AUDIENCE AVEC LE DCSP

Tous les syndicats de la police nationale ont été invités à une audience avec Monsieur Pascal LALLE, directeur central de la sécurité publique le samedi 7 juin 2014 à 17 H 30 en présence de Madame la DDSP et de son adjoint.

Etaient présents : SNAPATSI CFE/CGC, Alliance PN CFE/CGC, Synergie Officiers CFE/CGC, Unité SGP Police, UNSA Police, SCSI (officiers).
Un seul manquait : le SNIPAT FO ...

Les points abordés par le SNAPATSI :

- la baisse des effectifs administratifs de la sécurité publique (-9) contrairement aux autres directions d'emploi qui sont stables ou en progression ;
- le manque de mobilité interne au département de la Réunion qui peut nuire à l'avancement ;
- la nécessaire substitution des actifs sur les emplois des personnels administratifs, techniques (SIC) et scientifiques par des recrutements spécifiques qui diminueraient les dépenses de l'Etat par rapport aux salaires des actifs, de surcroît à la Réunion avec la sur-rémunération ;
- la baisse des taux des avancements qui induira plus aucun avancement dans un proche avenir ;
- les dysfonctionnements de LRPPN V3 ;
- l'attribution de la PRE à tous les « sticqueurs » conformément aux échanges de notre bureau national avec le nouveau DGPN ;
- les conditions de travail du bureau des archives de la sûreté départementale à Malartic.

Le DCSP s'est montré très évasif dans ses réponses relatives aux effectifs et force est de constater qu'il méconnaît les nouvelles dispositions en outre-mer depuis la fusion en 2010 :

- manque de CAPL mutations ;
- passage en CAPN et affectation par arrêté national sur la direction d'emploi validée.

Toutefois, conscient de la problématique de LRPPN V 3, il réitère sa volonté d'attribuer la PRE aux sticqueurs et a été sensible aux conditions de travail de la sûreté départementale.

Le SNAPATSI a demandé :

- des postes en sécurité publique 974 suite aux départs depuis 2010 non remplacés et une attention particulière sur l'étude des dossiers internes au département en concertation avec la DRCPN et le secrétariat général du ministère ;
- des moyens humains et matériels appropriés pour le bureau des archives de la sûreté départementale. Le SNAPATSI sollicitera très rapidement une audience avec Mme la DDSP pour évoquer ce dossier TRES URGENT dans l'intérêt des agents en poste et du service.

LE SNAPATSI CFE/CGC

LE SEUL SYNDICAT PRÉSENT ET DÉFEND VOS INTÉRÊTS

LE 4 DÉCEMBRE, VOTEZ POUR LE SNAPATSI CFE/CGC

Bureau National
01.55.34.33.20

ANNIÉE